

LES NEWS DU CSE

DO IDF - Avril 2025

Cfdt:



LA CFTD,
AVEC VOUS
ET POUR
VOUS

SUIVEZ
NOUS SUR
X
ET
FACEBOOK



Cfdt:

Cfdt Télécoms Prestataires Ile de France, 7 / 9 rue Euryale Dehaynin
75019 Paris

Tel : 01 42 03 89 45
www.monsyndicatcfdt.fr

Courriel :

contact@monsyndicatcfdt.fr

Concerto 3

Le projet « Concerto III / Saint-Maur » vise à réaménager les espaces de travail des étages R+1 et R+5 du site de **Philippe Auguste**, à déménager les équipes de **Saint-Maur Gravelle** (47 salariés) vers les sites cibles de **Philippe Auguste** et **Noisy-le-Grand Mont d'Est** et à libérer le site de **Saint-Maur Gravelle**.

Ce mouvement ne s'arrête pas là car en attendant la fin des réaménagements des espaces de travail de **Philippe Auguste**, certains salariés de **Saint-Maur Gravelle** et de **Philippe Auguste** (au total 168 salariés) devront être transférés provisoirement (18 mois selon Orange) vers le bâtiment de **Diderot** actuellement fermé et rouvert à cette occasion.

Par ailleurs, certains collègues de **Philippe Auguste** ne changeront pas de bâtiment mais d'étage (40 salariés).

Une fois, la requalification du site de **Philippe Auguste** terminée, 259 salariés, réintégreront ce bâtiment ou changeront à nouveau d'étage à l'horizon fin 2026.

La **Cfdt** avec les autres organisations syndicales se sont concertées et ont demandé à la direction :

Le déclenchement du télétravail occasionnel le samedi (en complément des avenants télétravail) pour les salariés des sites de **Noisy** et **Diderot** qui en feraient la demande. En effet, ces 2 sites étant fermés le samedi, les salariés devraient se déplacer sur le site de **Philippe Auguste** pour prendre leur service.

Prévoir des cloisons mobiles dans les espaces de corpo-working pour permettre de séparer des métiers du front (bruyant) des autres métiers au besoin de concentration, sur les sites cibles de **Philippe Auguste** et **Noisy**.

La généralisation de la souplesse concernant les pauses méridiennes pour l'ensemble des salariés affectés sur le site de **Diderot** qui devront se déplacer vers un restaurant inter-entreprises pendant 18 mois.



Libellule AD IDF

Vos élus **Cfdt** n'ont pu rendre un avis lors de ce CSE pour les boutiques de **Paris Saint Michel** et **Varenes** concernées par leur passage en **Orange Store** au S2 2025, des insuffisances et lacunes majeures ont été relevées dans le dossier présenté par la direction.

Ceci concerne principalement les mesures d'accompagnement des salariés insuffisamment détaillées avec des informations manquantes sur les postes et sites définitifs proposés pour le reclassement ainsi que le manque d'un bilan sur le nouveau modèle de distribution.

Déménagement du site EASTVIEW vers NEW NOISY

Comme toujours en matière de déménagement, **Orange** habille un argument purement financier par des mots clés tels : « Moderniser les environnements de travail », « Améliorer la Qualité de Vie au Travail des salariés (QVT) » « Continuer à favoriser la transversalité et la coopération entre les métiers »,

Outre la densification, avec un taux de partage des positions passant de 0.8 à 0.65 en moyenne, la surface au sol est divisée par 2 pour les salariés DEF (Division Entreprise France) alors que dans le même temps les coûts de locations sont divisés par 3 et les charges par 6.

C'est une belle opération pour **Orange** ! 731 K€ d'économies annuelles sur le loyer, 100 K€ d'économie sur les charges.

Pour ce prix, les salariés auront surtout le droit de s'entasser en mode Flex avec :

Un éloignement avec comme moyen de transport principal le RER A.
Des places de parkings éloignées (300 m) et payantes pour les visiteurs et les salariés de passage. Pour ces derniers, la **Cfdt** a obtenu un remboursement sur note de frais.

Des même, les stations de recharges des véhicules électriques sont éloignées et d'une faible puissance.

La **Cfdt** a demandé que les bornes provisoires, d'une capacité de 440 KWh (10 bornes de 2X22 KWh), soient pérennisées. Une étude sera réalisée pour valider la possibilité.

Enfin, une utilisation immodérée de la décision 14 pour « compenser » financièrement les 136 salariés ayant un accroissement de trajet de 20 minutes et plus, seuls 15 d'entre eux auront une compensation dont le montant total sera de 23 500€.

En contrepartie, ils pourront apprécier la modernité, la Qualité de Vie au Travail, la transversalité et la coopération.... Cependant la **Cfdt** a obtenu que le déclaratif soit la règle. Enfin, nous avons exigé et acquis la possibilité d'une commission, visant à garantir la neutralité sur vos demandes, afin d'étudier les demandes d'arbitrage.



La délégation **Cfdt** au CSEE de la DO IDF

Élus titulaires: Frédéric Johner, Chloé Mercier, Sylvain Tulliez, David Bohere, Marie Françoise Quéau, Michel Saldou, Naima Necib, Olivier Bex

Élus suppléants: Séverine Gaidot, Manuel Michel, Angélique de Chaleix, Eric Gondor, Valerie Collé, Catherine Toujas, Stéphane Gouazé

Représentant Syndical: Eric Lamarre

**Rejoignez la première
organisation syndicale en France,
adhérez.**

